

FORMATION AVITAILLEMENT ET APPROVISIONNEMENT MARITIME – FLUVIAL - AERIEN

DUREE : 1 JOUR – 7 HEURES PAR JOURNEE DE FORMATION

SOMMAIRE DETAILLE DE LA FORMATION :

I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

- A. MISSIONS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- B. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- C. POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- D. CHIFFRES CLEFS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- E. TRANSFERT DES ACTIVITES DE LA DGDDI VERS LA DGFIP

II. AVITAILLEMENT MARITIME EN PRODUITS ENERGETIQUES

- A. GENERALITES ET REGIMES FISCAUX APPLICABLES
- B. REGIMES D'EXONERATION DE LA TVA
- C. REGIME D'EXONERATION DE LA TICPE
- D. EXONERATION DE TICPE POUR LES NAVIRES PRIVES
- E. EXONERATION DE TICPE POUR LES AUTORITES PUBLIQUES
- F. ATTESTATION D'IDENTIFICATION DE BENEFICIAIRE D'EXONERATION DE TICPE
- G. EXONERATION DE TICPE POUR D'AUTRES ACTIVITE OU CAS PARTICULIERS
- H. DEPOT SPECIAL DE CARBURANT MARITIME (DSCM)
- I. STOCKAGE SPECIAL DE CARBURANT MARITIME (SSCM)
- J. DISTRIBUTION DEPUIS UN ETABLISSEMENT EN REGIME SUSPENSIF

III. AVITAILLEMENT FLUVIAL EN PRODUITS ENERGETIQUES

- A. GENERALITES ET REGIMES FISCAUX APPLICABLES
- B. EXONERATION DE TICPE POUR LES AVITAILLEMENTS FLUVIAUX ET DOCUMENTS REQUIS
- C. DEPOT SPECIAL DE CARBURANT FLUVIAL (DSCF)
- D. STOCKAGE SPECIAL DE CARBURANT FLUVIAL (SSCF)

IV. AVITAILLEMENT AERIEN EN PRODUITS ENERGETIQUES

- A. GENERALITES ET REGIMES FISCAUX APPLICABLES
- B. MODALITES DE DISTRIBUTION DU CARBURANT EXONERE
- C. ENTREPOT FISCAL DE CARBURANT D'AVIATION (EFCA)
- D. DEPOT SPECIAL DE CARBURANT D'AVIATION (DSCA)
- E. STOCKAGE SPECIAL DE CARBURANT D'AVIATION (SSCA)

V. DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES AVITAILLEMENTS MARITIMES, FLUVIAUX ET AERIENS

- A. DOCUMENT SIMPLIFIE D'ACCOMPAGNEMENT (DSA)
- B. DECLARATION SIMPLIFIEE POLYVALENTE COMMERCIALE / ADMINISTRATIVE (DSPA / DSPC)

VI. GESTION DES DECHETS DE PRODUITS ENERGETIQUES

VII. CONSERVATION ET COMMUNICATION DES DOCUMENTS DOUANIERS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : Maîtrise des procédures, régimes douaniers et de la pratique liée aux obligations déclaratives de l'entrepôt agréé

PUBLIC : Consultant, déclarant, responsable logistique douane, revendeurs

MÉTHODE : Théorie, mise en situation professionnelle, échanges

PRÉREQUIS : Expérience dans le domaine des produits énergétiques
Entretien préalable avec le Responsable Pédagogique afin de valider les prérequis

ÉVALUATION : Questions / Réponses, partage d'expérience et QCM en fin de formation

HORAIRES : 9H à 17H (pause déjeuner d'1H incluse)

FORMATION INTER-ENTREPRISE :
LIEU : NANTES (44) ou visioconférence
Coût par stagiaire et par journée de formation : 750€ HT
(3 inscrits minimum pour la tenue de la formation)

FORMATION INTRA-ENTREPRISE :
Individuelle : 1500€/1 journée
Intra-entreprise / sur mesure : 2600€/1 journée (2 à 10 personnes).
Pour toute demande, veuillez nous contacter

INTERVENANT : Alain ROUX

Ex-directeur douane-accise

COORDONNEES :

4 Boulevard Allard

44100 NANTES

Tel : 06 19 05 49 42

formation@sadpe.fr

NIVEAU DE FORMATION : Expert

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter pour étudier la faisabilité

DELAI D'ACCES : Entre 1 et 3 mois entre la prise de la commande et la réalisation de la formation